

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :
le 07/12/2022

Publication :
le 16/12/2022

Délibération n° D-2022-442

**Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année
2023**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT.

Secrétaire de séance : Florence VILLES

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN.

Direction des Finances

Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année 2023

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2023 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;

- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

Arrivées de Madame Fatima PEREIRA, Conseillère municipale et de Madame Lydia ZANATTA, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Budget primitif 2023

Budget principal et budgets annexes

Conseil Municipal du 13 décembre 2022



Présentation des budgets primitifs



Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget primitif

- Les budgets primitifs 2023 ont pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autorisant l'ordonnateur à effectuer les opérations inscrites dans ces budgets. Les budgets primitifs 2023 présentés couvrent la période de l'année civile à venir, à savoir du 1er janvier au 31 décembre 2023.
- Les propositions présentées ci-après couvrent le budget principal ainsi que les budgets annexes suivants : Stationnement sur parkings aménagés ; Parc de Noron ; Crématorium ; Pompes funèbres ; Chaufferie Bois des Brizeaux

Le Rapport de présentation du budget primitif :

- Concrétise les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 21 novembre 2022 ;
- Intègre certains éléments nouveaux connus récemment.



Plan de la présentation

1. Présentation du budget primitif 2023 pour le budget principal
2. La dette du budget principal et du budget annexe Stationnement
3. Présentation des budgets primitifs 2023 pour les budgets annexes

Le budget en 1 paragraphe

Ces budgets, volontaristes en matière de maintien de services publics de qualité et d'investissements, sont le fruit d'une stratégie financière stable et d'orientations budgétaires constantes.

Ainsi, l'accent est mis sur les efforts de gestion tout en limitant le recours à l'emprunt et sans augmentation des taux des impôts directs locaux.

INTRODUCTION

Des chocs exogènes pesant sur les finances publiques

- ❖ **Un niveau d'inflation élevé (6,2 %)* :**
 - Pesant sur tous les postes de dépenses des communes
 - Augmentant certaines recettes liées à l'inflation
- ❖ **Des tensions géopolitiques fortes**
- ❖ **Une augmentation des taux d'intérêt**
- ❖ **Des niveaux de dettes et déficits de l'Etat élevés**
- ❖ **L'envolée du coût des énergies.**

* Données INSEE, évolution moyenne annuelle des prix d'octobre 2021 à octobre 2022

Le projet de loi de finances pour 2023

- ❖ **Des mesures de préservation de l'épargne brute des communes à préciser :**
 - Augmentation limitée de la DGF
 - Maintien du principe de l'augmentation des bases de taxe foncière liée à l'inflation
 - Dispositifs d'atténuation des conséquences de la hausse des prix de l'électricité (sous conditions d'éligibilité)
- ❖ **Des aides à l'investissement fléchées sur la transition écologique (Fonds vert et emprunts verts CDC)**
- ❖ **La mise en place d'un nouveau mécanisme pluriannuel de limitation des dépenses de fonctionnement.**

Une situation financière saine pour la Ville à fin 2022

- ❖ **Volonté de maintenir le niveau de l'autofinancement brut**
 - Des contraintes exogènes qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement en 2021 et 2022 (énergie, revalorisation salariale)
 - Des recettes de fonctionnement portées par des recettes fiscales en hausse dans un contexte de diminution des dotations
- ❖ **Des dépenses d'équipement tendanciellement en hausse depuis 2014 dans un contexte de diminution des subventions d'équipement**
- ❖ **Un niveau d'encours de dette stabilisé.**

Consolidation de la stratégie financière vue lors du DOB

- ❖ Pas d'augmentation des taux d'impôts locaux
- ❖ **Limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement sans rogner sur la qualité du service public**
- ❖ **Limitation du recours à l'emprunt**
- ❖ **Optimisation des recettes d'équipement** dans un contexte de baisse tendancielle
- ❖ **Optimisation des engagements financiers pluriannuels**
- ❖ **Approfondissement des coopérations avec la CAN**

Budget principal

Budget principal – Grands équilibres

A. Le schéma général global d'équilibre du budget 2023

		Dépenses	Recettes
fonctionnement		Charges à caractère général	17,3 M€
		Masse salariale	46,0 M€
		Subventions aux associations	5,7 M€
		CCAS	5,05 M€
		Dette : charges d'intérêts	1,5 M€
		Autres charges	5,1 M€
		Autofinancement brut	7,5 M€
Investissement		Dette : remboursement capital	6,4 M€
		Dépenses d'équipement	26,3 M€
		Dépenses imprévues et autres	0,3 M€
		Productions immobilisées (txv régie)	1,2 M€
		Autofinancement brut	7,5 M€
		Dotations et autres	3,1 M€
		Subvention d'équipements	3,0 M€
	Produits des cessions	0,8 M€	
	Amendes de police	0,5 M€	
	Autres produits	0,0 M€	
	Emprunts nouveaux théoriques	19,3 M€	
		Produits des services et domaine	5,6 M€
		Impôts et taxes	66,4 M€
		<i>dont</i>	
		Contributions directes	54,0 M€
		Attribution de compensation CAN	7,5 M€
		Droits de mutation	3,0 M€
		Taxe sur l'électricité	1,3 M€
		Dotations et participations	14,1 M€
		<i>dont DGF</i>	9,8 M€
		Produits gestion courante	0,8 M€
		Autres recettes	0,1 M€
		Productions immobilisées (travaux régie)	1,2 M€

Budget principal – Grands équilibres

B. Les grands équilibres

		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	86 923,0	87 039,3	116,3	0,1%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	80 092,0	80 716,3	624,3	0,8%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	-90,1	-8,0	82,1	-91,1%
C = A - B + ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	6 921,1	6 331,0	-590,1	-8,5%
D	Production immobilisée (ex Travaux en régie)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
E = C + D	CAF Brute	8 121,1	7 531,0	-590,1	-7,3%
F	Amortissement d'emprunt	6 700,0	6 410,0	-290,0	-4,3%
G = E - F	Autofinancement net	1 421,1	1 121,0	-300,1	-21,1%
H	Cessions d'immobilisations	1 000,0	800,0	-200,0	-20,0%
I	Solde dotations/ reprises provisions	-90,1	-8,0	82,1	
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	2 331,0	1 913,0	-418,0	-17,9%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	27 347,0	27 826,0	479,0	1,8%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	7 353,0	6 583,0	-770,0	-10,5%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-19 994,0	-21 243,0	-1 249,0	6,2%
J	Financement disponible pour l'investissement	2 331,0	1 913,0	-418,0	-17,9%
N = - M - I	Volume d'emprunt	17 663,0	19 330,0	1 667,0	9,4%

Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – présentation générale (1)

- Des recettes de fonctionnement en augmentation portées par la dynamique d'inflation appliquée aux bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	86 923,0	87 039,3	116,3	0,1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 642,1	5 589,0	-53,1	-0,9%
Impôts et taxes	67 216,6	66 373,0	-843,6	-1,3%
Dotations subventions et participations	13 371,8	14 099,1	727,3	5,4%
Autres produits	692,6	978,2	285,6	41,2%

A noter : la lecture des chiffres doit intégrer la modification intervenue en 2022 en matière de remboursement des services communs à la CAN, via une diminution d'attribution de compensation (AC), composante du chapitre "impôts et taxes". Aussi, la dynamique fiscale est lisible dans le tableau ci-après en neutralisant l'opération comptable relative aux frais de fonctionnement des services communs (4 088 k€) :

Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	86 923,0	91 127,3	4 204,3	4,8%
Impôts et taxes	67 216,6	70 461,0	3 244,4	4,8%

- *Des recettes de fonctionnement en augmentation portées par la dynamique d'inflation appliquée aux bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.*

Des recettes fiscales en nette hausse

- ❖ **Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties en hausse significative :**
 - En raison de l'augmentation des bases (revalorisation liée à l'inflation et à la modification des bases physiques)
 - Sans aucune augmentation de taux.
- ❖ **Un maintien à un niveau élevé de droits de mutation à titre onéreux au regard des données connues du marché immobilier niortais.**

Des dotations en progression

- ❖ **La DGF en hausse dans toutes ses composantes :**
 - Grâce à l'augmentation continue de la population (composante forfaitaire de la DGF)
 - Grâce aux mesures de réévaluation de l'enveloppe globale de DGF prévues par l'Etat (PLF 2023)
- ❖ **La fin de la perception du FPIC :** perte annuelle certaine de 828 K€ de recettes. Perte de 414 K€ par rapport à l'année 2022 (mécanisme de sortie d'éligibilité au FPIC)

Le tassement des produits des services, du domaine et des immeubles

- ❖ L'augmentation du produit des redevances d'occupation du domaine public
- ❖ Le tassement des recettes liées aux services périscolaires
- ❖ La diminution des produits du stationnement (diminution du produit des redevances et maintien des produits issus du FPS)
- ❖ L'augmentation du revenu des immeubles

A noter :

- ⇒ **Une tarification progressive et réajustée en fonction des coûts de production, mais dont l'évolution reste en deçà de l'inflation.**

Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Impôts et taxes (1)

- Des Impôts et taxes en augmentation (+ 3 244,4 k€ / + 4,8 %) – après retraitement de l'opération comptable relative services communs – Réfaction de 4 088 K€ sur AC*

En milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Impôts et taxes	67 216,6	66 373,0	-843,6	-1,3%
Contributions directes (TF et TH)	50 485,9	54 023,0	3 537,1	7,0%
Attribution de compensation CAN	11 598,0	7 541,0	-4 057,0	-35,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	414,0	0,0	-414,0	-100,0%
Droits de mutation	3 000,0	3 000,0	0,0	0,0%
Taxe sur l'électricité	1 250,0	1 250,0	0,0	0,0%
Autres	468,7	559,0	90,3	19,3%

La projection de recettes en neutralisant l'opération comptable relative aux services communs :

Impôts et taxes	67 216,6	70 461,0	3 244,4	4,8%
Attribution de compensation CAN	11 598,0	11 629,0	31,0	0,3%

* Suite aux observations de la CRC, une délibération commune Ville / CAN a été adoptée en juin 2022 pour modifier les modalités de gestion comptable des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services communs.

Pour la Ville, cela signifie le passage d'un mécanisme de mandatement sur les charges à caractère général à un système de prélèvement sur l'attribution de compensation (prélèvement sur des recettes issues de la CAN).

➤ *Des produits des impôts et taxes en augmentation (+ 3 244,4 k€ / + 4,8 %) hors retraitement de l'AC*

Des contributions directes de taxe foncière et taxe d'habitation en hausse (+ 3 538 k€ / + 7 %)

- ❖ **Un engagement constant depuis 2014 : pas d'augmentation des taux locaux**
- ❖ **Augmentation des bases décidées par la loi de finances et l'Etat :**
 - Application aux bases des locaux d'habitation et industriels d'un indice (IPCH) lié à l'inflation évalué à + 5,5%
 - Application aux bases des locaux professionnels d'une augmentation de +2%
 - Augmentation des bases physiques

Des contributions indirectes maintenues (même niveau)

- ❖ **Un maintien à un niveau important des droits de mutation à titre onéreux,**
- ❖ **Le maintien du montant prévisionnel de la taxe sur l'électricité (en 2023 correspondant à une part de TICFE) :**
 - Part perçue correspond au réalisé 2022 (en baisse) réévalué d'un indice lié à l'inflation (en hausse)
 - Baisse de consommations (et donc de perception) à prévoir du fait des mesures de sobriété

La diminution des produits liés à l'intégration communautaire (-383k€ / -3,1%)

- ❖ **La diminution de l'attribution de compensation (AC) :**
 - Augmentation de l'AC de base (+ 31 k€ lié à la réévaluation du contingent SDIS)
 - Mise en œuvre du nouveau mécanisme de ponction sur l'AC des frais de fonctionnement des services communs
- ❖ **La fin de l'éligibilité et de la perception du Fonds de Péréquation Intercommunal et Commune (FPIC) (- 828 k€ en deux ans)**

➤ *Des dotations, subventions et participations en augmentation (+ 727,3 k€ / + 5,4 %)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Dotations subventions et participations	13 371,8	14 099,1	727,3	5,4%
DGF Dotation forfaitaire	7 573,0	7 720,0	147,0	1,9%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 310,0	1 370,0	60,0	4,6%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	640,0	750,0	110,0	17,2%
Compensations Etat - taxes foncières	1 200,0	1 482,0	282,0	23,5%
Compensations Etat - taxe d'habitation	0,0	0,0	0,0	0,0%
Autres dotations et participations	2 648,8	2 777,1	128,3	4,8%

➤ *Des dotations, subventions et participations en augmentation (+ 727,3 k€ / + 5,4 %)*

La Dotation globale de fonctionnement en hausse (+ 317 k€ / + 3,3 %)

- ❖ **La dotation forfaitaire en hausse :**
 - En raison de l'augmentation prévisionnelle de la population
 - En raison du maintien global du montant alloué aux dotations forfaitaires par l'Etat
- ❖ **Les dotations de péréquation en hausse :**
 - La dotation de solidarité urbaine en hausse en raison d'un abondement des montants alloués à cette dotation en loi de finances
 - La dotation nationale de péréquation en hausse en raison de critères propres à la Ville

Les compensations de taxe foncière en hausse (+ 282 k€ / + 23,5 %)

- ❖ **Les compensations des allègements de fiscalité prévus par l'Etat évoluent au niveau de l'inflation prévisionnelle**
- ❖ **Des coefficients de minoration maintenus au niveau de 2022 :**
 - Pour toutes les allocations compensatrices
 - Sauf pour celles relatives aux logements sociaux et intermédiaires (compensés désormais à 100 %) mais sans effet en 2023

Les autres dotations et participations en hausse (+ 128 K€ / + 4,8 %)

- ❖ **Un niveau de FCTVA fonctionnement prévisionnel en hausse** en raison de dépenses supplémentaires
- ❖ **CAF – Maintien des subventions du contrat enfance jeunesse (680 K€) et autres subventions pour les haltes garderies et centres de loisirs sans hébergement (526 K€)**
- ❖ **Nouvelle participation dans le cadre de la convention signée avec ALCOME (éco-organisme) au coût de nettoyage et de collecte de mégots jetés sur la voie publique (122 K€)**

Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Produits des services et du domaine

➤ *Des produits des services et du domaine en légère diminution (- 53,1 k€ / - 0,9 %)*

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Produits des services et du domaine	5 642,1	5 589,0	-53,1	-1%
Produits du domaine	1 588,2	1 590,5	2,3	0,1%
Droits et redevances de stationnement	842,2	792,5	-49,7	-5,9%
Forfait post Stationnement (FPS)	320,0	320,0	0,0	/
Redevances d'occupation du domaine public communal	242,8	276,8	34,0	14,0%
Concessions dans les cimetières	105,0	105,0	0,0	/
Autres	78,2	96,2	18,0	23,0%
Produits des services et locations	2 784,7	2 598,7	-186,0	-6,7%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 406,0	2 304,0	-102,0	-4,2%
Redevances et droits des services sportifs	36,1	38,1	2,0	5,5%
Autres prestations de services	299,5	211,5	-88,0	-29,4%
Locations diverses	43,1	45,1	2,0	4,6%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	1 263,3	1 389,8	126,5	10,0%
Autres produits	6,0	10,0	4,0	66,7%

- *Des produits des services et du domaine en légère diminution (- 53,1 k€ / - 0,9 %)*

L'augmentation des produits liés à l'utilisation du domaine public (+ 2 k€ / + 0,1 %)

❖ **Légère diminution des recettes issues du stationnement sur voirie :**

- Diminution projetée des redevances de stationnement au regard de l'ajustement de ces recettes au réalisé en DM 2022. Ces recettes ne retrouvent pas le niveau connu avant la crise covid.
- Maintien du montant des forfaits post-stationnement (FPS)

❖ **Augmentation des autres redevances d'occupation du domaine public communal**

- Découlant notamment des hausses tarifaires

La baisse des produits des services et de location (- 186 k€ / - 6,7 %)

❖ **Légère baisse des produits issus des redevances des centres de loisirs et des activités périscolaires :**

- Constat d'une légère baisse des effectifs scolaires mais d'une augmentation du taux de recours par les familles aux services périscolaires.

L'augmentation des remboursements de frais pris en charge par la Ville (+ 126,5 k€ / + 10 %)

❖ **Au titre des prestations effectuées par la Ville dans le cadre de conventions avec :**

- **la CAN** [conventions relatives à l'entretien des zones d'activité économiques (ZAE), des espaces verts du complexe sportif de la Venise verte, etc.],
- **le CCAS** (convention de partenariat pour la fonction support de la Ville, divers remboursements tel que l'affranchissement, véhicule, etc.)

Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Autres produits

➤ *Des autres produits en augmentation (+ 285,6 k€ / + 41,2 %)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Autres produits	692,6	978,2	285,6	41,2%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	30,0	60,0	30,0	100,0%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	613,0	846,6	233,6	38,1%
Produits financiers	3,3	3,3	0,0	-0,4%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	46,2	66,3	20,1	43,4%
Reprise sur provisions	0,0	2,0	2,0	0,0%

- Le remboursement des dépenses liées aux personnels contractuels (indemnités journalières, congé paternité) ajusté au regard du réalisé 2022,
- L'augmentation significative des revenus des immeubles découle notamment de l'augmentation des surfaces louées,
- L'augmentation des produits exceptionnels est notamment liée aux indemnités dommages aux biens, du fait d'une meilleure identification des tiers responsables.

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – présentation générale (1)

- Des dépenses de fonctionnement en augmentation en raison principalement de l'augmentation des charges contraintes (énergies, RH, inflation, etc.), augmentation cependant amortie par des efforts de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	80 092,0	80 716,3	624,3	0,78%
Dépenses de personnel	44 300,0	46 000,0	1 700,0	3,8%
Charges à caractère général	18 868,3	17 319,6	-1 548,7	-8,2%
Autres charges de gestion courante	13 435,9	13 601,2	165,3	1,2%
Charges financières	1 210,0	1 521,0	311,0	25,7%
Charges exceptionnelles	1 893,4	2 004,2	110,8	5,9%
Atténuations de produits et autres dépenses	384,4	270,3	-114,1	-29,7%

Evolution en neutralisant l'opération comptable relative aux frais de fonctionnement des services communs :

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	80 092,0	84 804,3	4 712,3	5,88%
Charges à caractère général	18 868,3	21 407,6	2 539,3	13,5%

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Dépenses de personnel

➤ *Des dépenses de personnel en augmentation (+1700k€ / +3,8%)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023/ BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023/ BP 2022 (en %)
Dépenses de personnel	44 300,0	46 000,0	1 700,0	3,8%
Rémunération	33 601,7	34 254,4	652,7	1,9%
<i>Personnels titulaires</i>	28 464,6	29 327,5	863,0	3,0%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 646,2	1 760,0	113,8	6,9%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	100,0	100,0	0,0	0,0%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	3 391,0	3 066,9	-324,1	-9,6%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 008,2	11 027,1	1 018,9	10,2%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	570,0	595,0	25,0	4,4%
Autres charges sociales	120,0	123,5	3,5	2,9%

- *Des dépenses de personnel en augmentation (+ 1 700 k€ / + 3,8 %). Ces dépenses feront l'objet d'une attention particulière lors de l'exécution budgétaire.*

L'augmentation de la rémunération (+ 652 k€ / + 1,9 %)

- ❖ **Stabilisation des effectifs : 950 ETP**

- ❖ **Augmentation de la rémunération**

- Revalorisation générale liée au point d'indice (3,5%) qui s'appliquera en année pleine en 2023
- Revalorisations catégorielles (agents de catégorie B et C) s'appliqueront en année pleine
- Evolutions liées au déroulement de carrière (avancement d'échelon, glissement vieillesse technicité)

- v **Evolution nécessitant un pilotage fin de la masse salariale avec des efforts de gestion dans les services:**

- Gestion attentive des remplacements, GPEC, optimisation des organisations, etc.

Une plus grande maîtrise des moyens non permanents (renforts, remplacements temporaires, etc.) (- 324 K€ / - 9,6 %)

- ❖ Après des exercices marqués par la crise sanitaire et les moyens liés, nécessité d'opérer une rationalisation et une allocation raisonnée des moyens temporaires dans les services.

L'augmentation des charges de sécurité sociale et de prévoyance (+ 1019 k€ / + 10,2 %)

- ❖ Estimation revue à la hausse au regard du cumul de l'augmentation du point d'indice et de l'adaptation aux dépenses effectivement réalisées 2022

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général (1)

- Des charges à caractère général (hors opération comptable de remboursement des frais de fonctionnement des services communs) en augmentation (+ 2 539,3 k€ / + 13,5 %)

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Charges à caractère général	18 868,3	17 319,6	-1 548,7	-8,2%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 812,8	4 822,1	2 009,3	71,4%
Contrats de prestations de services	2 442,5	2 464,3	21,8	0,9%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	3 988,0	70,0	-3 918,0	-98,2%
Alimentation	1 357,1	1 605,3	248,2	18,3%
Entretien et réparation terrains	1 125,3	1 145,1	19,7	1,8%
Maintenance	831,8	782,6	-49,2	-5,9%
Fournitures de petit équipement et voirie	747,3	865,4	118,0	15,8%
Impôts et taxes assimilées	474,2	332,7	-141,5	-29,8%
Autres services extérieurs	374,7	385,5	10,9	2,9%
Autres matières et fournitures	703,1	742,8	39,7	5,6%
Entretien et réparation voies et réseaux	385,0	364,0	-21,0	-5,5%
Primes d'assurances	205,2	242,0	36,7	17,9%
Eau et assainissement	470,0	473,0	3,0	0,6%
Frais de nettoyage des locaux	213,3	234,8	21,6	10,1%
Locations	489,3	407,9	-81,4	-16,6%
Publications	103,5	143,0	39,5	38,2%
Bâtiments	345,5	340,9	-4,6	-1,3%
Transports collectifs	185,1	186,3	1,2	0,7%
Versements à des organis. de formation	210,9	244,6	33,7	16,0%
Fournitures scolaires	145,7	159,6	13,9	9,6%
Autres	1 258,2	1 308,0	49,7	4,0%

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général (2)

- Des charges à caractère général en augmentation (hors opération comptable de remboursement des frais de fonctionnement des services communs) (+ 2 539,3 k€ / + 13,45 %) durement touchées par la situation d'inflation

L'augmentation des coûts de l'énergie (+ 2 009 k€ / + 71,4 %)

- ❖ L'accélération constatée des prix de l'énergie est de + 19,1 % sur un an mais de 34 % sur le gaz. La tendance est à l'aggravation de cette situation en 2023 notamment sur les prix de l'électricité.
- ❖ Renouvellement du marché de fourniture de gaz en date du 1^{er} décembre 2022 : Explosion du prix du MWh avec un passage de 16 € à 143 €.
- ❖ Une stratégie de sobriété énergétique est menée pour agir sur tous les leviers.
- ❖ De fortes incertitudes demeurent pour l'année 2023 sur l'électricité (prix de l'ARENH et pourcentage d'écrêtement)

* Données INSEE, octobre 2022

L'augmentation des dépenses d'alimentation (+ 248 K€ / + 18,3 %)

- ❖ Ce poste connaît une poussée inflationniste importante :
 - Une augmentation moyenne de 12 % des prix alimentaires sur un an* qui se traduit par des augmentations de 10 à 50 % selon les produits
- ❖ Le renouvellement de la totalité des marchés alimentaires en août 2023 qui crée de fortes incertitudes
- ❖ La mise en œuvre de la loi EGALIM

Une augmentation marquée des prix sur certains marchés (transport et fournitures scolaires, papier, produits d'entretien, fournitures de petit équipement)

* Données INSEE, octobre 2022

Le maintien des dépenses de prestation de services (+ 21 K€ / + 0,9 %)

La diminution de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittés (- 142 k€ / - 29,8 %)

- ❖ Diminution du fait du paiement désormais direct par l'Agglo des biens qui lui sont mis à disposition par la Ville

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Autres charges de gestion courante

➤ *Des autres charges de gestion courante en augmentation (+165,3k€ / +1,2%)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Autres charges de gestion courante	13 435,9	13 601,2	165,3	1,2%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 844,5	5 679,0	-165,5	-2,8%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Contribution aux écoles privées	863,0	932,0	69,0	8,0%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	850,0	1 082,0	232,0	27,3%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	721,3	664,3	-57,0	-7,9%
Autres	107,1	193,9	86,8	81,0%

- ❖ **Le maintien du soutien financier au CCAS** lui permettant de poursuivre son action en faveur de l'action sociale, de la petite enfance, du soutien au maintien à domicile, et de médiation.
- ❖ **La stabilité de l'enveloppe des subventions directes ou indirectes aux associations** leur permettant de financer les projets qu'elles souhaitent développer.
- ❖ **L'augmentation de la contribution aux écoles privées** s'expliquant par une augmentation des effectifs d'élèves.

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges financières

➤ *Des charges financières en augmentation (+311 K€ / +25,7%)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Charges financières	1 210,0	1 521,0	311,0	25,7%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	1 155,0	1 486,0	331,0	28,7%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	30,0	-20,0	-40,0%
Autres charges financières	5,0	5,0	0,0	0,0%

Une augmentation de + 331 K€ sur les charges d'intérêt liée

Principalement à la hausse des taux d'intérêts variables

- ❖ En lien avec l'inflation, le taux du livret A a évolué à 1 % en février 2022, puis à 2 % en août 2022. Il devrait augmenter à nouveau en février 2023 pour atteindre les 3 voire 3,5 %
- ❖ Parallèlement, les autres variables (Euribor, LEP, €str) ont subi des hausses importantes

Mais aussi à la hausse des taux fixes

- ❖ Cette hausse concernerait les charges d'intérêt liées à tout éventuel emprunt nouveau que pourrait conclure la collectivité en 2023.

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges exceptionnelles

➤ Des charges exceptionnelles en augmentation (+ 110,8 k€ / + 5,9 %)

En milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Charges exceptionnelles	1 893,4	2 004,2	110,8	5,9%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 000,0	970,0	-30,0	-3,0%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	737,0	813,0	76,0	10,3%
Autres	156,4	221,2	64,8	41,5%

La diminution de la subvention au budget annexe stationnement
(- 30 k€ / - 3 %)

- ❖ La subvention exceptionnelle vers BA Stationnement de 970 K€ est en baisse de 30 K€ de BP à BP dans le cadre des efforts de gestion

L'augmentation des différentes parts de compensation à la So Space pour la gestion de l'Acclameur
(+ 76 k€ / + 10,3 %)

- ❖ Augmentation liée aux indices de révision prévus dans le contrat; indices basés sur l'inflation

Diverses autres charges en augmentation
(+ 65 k€ / + 41,5 %)

- ❖ Diminution de l'enveloppe des titres annulés (- 11,7 K€)
- ❖ Hausse des autres charges exceptionnelles (+ 72 K€)

Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Atténuation de produits

➤ Des atténuations de produits en baisse (- 34 k€ / - 11,6 %)

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Atténuation de produits	294,3	260,3	-34,0	-11,6%
Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	3,0	3,0	0,0	0,0%
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	120,0	100,0	-20,0	-16,7%
Dégrèvements de taxe sur les friches commerciales	10,0	5,0	-5,0	-50,0%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	160,0	150,0	-10,0	-6,3%
Autres	1,3	2,3	1,0	76,9%

La diminution des dégrèvements de fiscalité directe

- ❖ La baisse des dégrèvements issus de réclamation des contribuables :
 - Sur la taxe sur les friches commerciales : en raison d'un nombre de taxés moins important (- 5 K€)
 - Sur la THLV : - 20 K€ en raison de réclamations moins nombreuses
- ❖ Le maintien du niveau de dégrèvement de taxe foncière accordé par la Ville aux jeunes agriculteurs

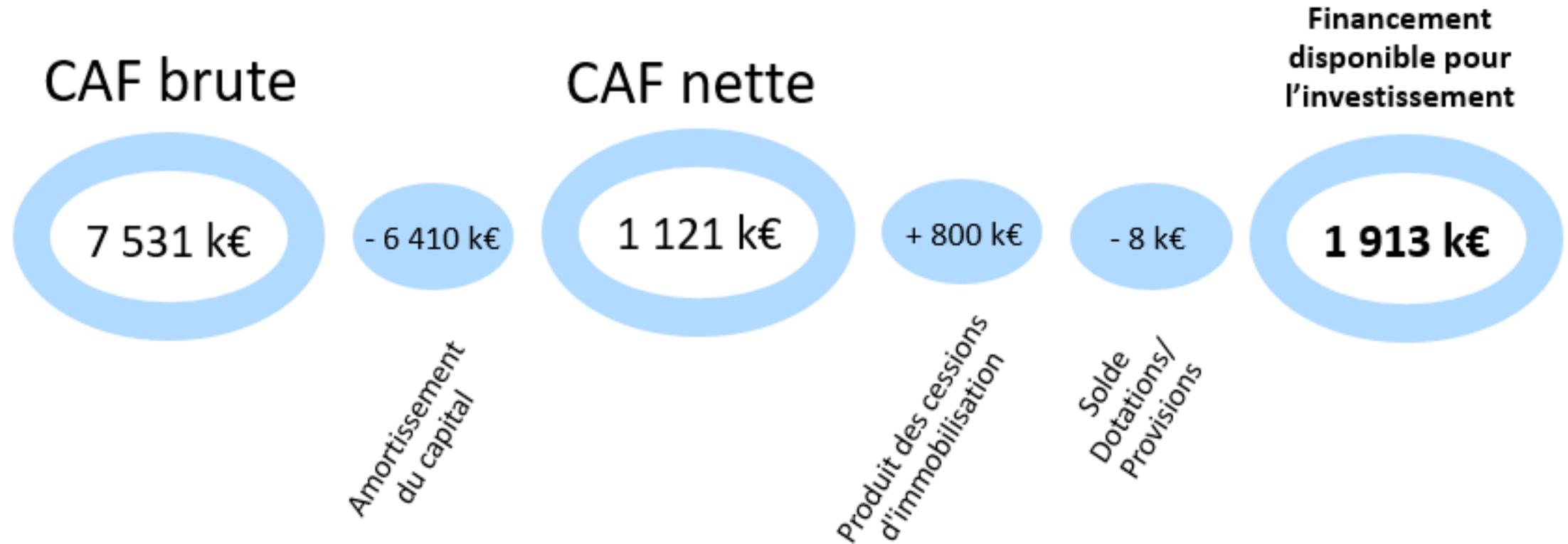
La diminution de la contribution au FPIC

- ❖ Diminution de la contribution au regard des données connues à date :
 - L'augmentation du CIF* de la CAN implique une augmentation prévisionnelle par rapport à la contribution finalement versée en 2022 (135K€)
 - La ville devient contributeur net au FPIC pour la première fois

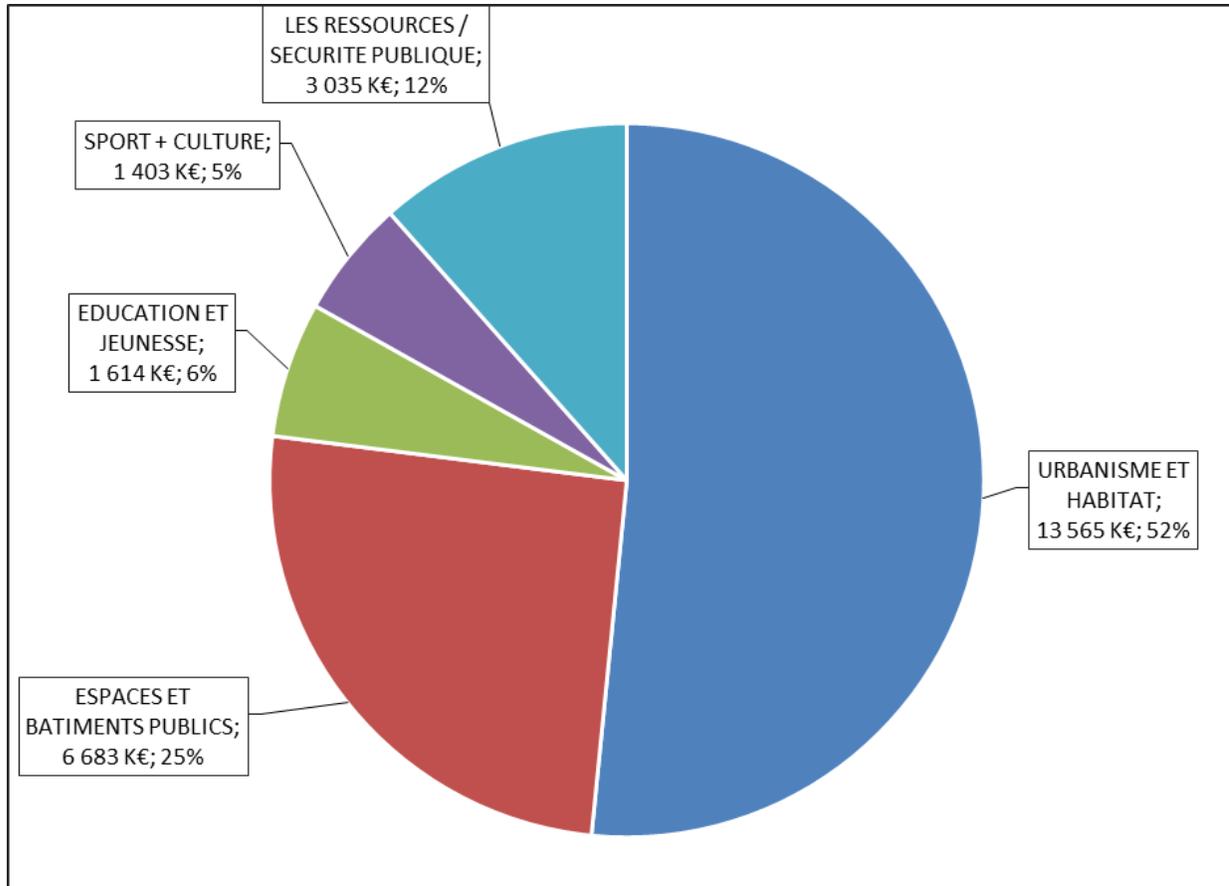
* Coefficient d'intégration fiscale

Budget principal – Section de fonctionnement – De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement

- La préservation d'un niveau d'autofinancement suffisant pour maintenir un niveau d'investissement ambitieux



➤ *Un niveau prévisionnel de dépenses nouvelles d'équipement à hauteur de 26,3 M€, porté par de grandes opérations de transformation urbaine*



- Des travaux d'envergure se dérouleront en 2023 à Port Boinot, sur le boulevard Main, sur le secteur hôtel de ville, sur le secteur gare, sur le secteur Pontreau Colline Saint-André, sur de nombreux bâtiments publics dont l'hôtel de ville
- Une enveloppe significative sera consacrée à l'action foncière (permettant à la ville d'acquérir ou préempter des immeubles et des terrains)
- Ces investissements seront menés dans un souci d'efficacité énergétique (bâtiments, éclairage public)
- Dans le même temps des crédits d'étude sont mobilisés pour les projets futurs (groupe scolaire de la Mirandelle, Piloni, terrain synthétique, etc.)

➤ Des dépenses nouvelles d'équipement à hauteur de 26,3 M€

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023
TOTAL	27 347,0	27 826,0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 067,0	26 300,0
URBANISME ET HABITAT	9 196,4	13 565,2
SECURITE PUBLIQUE	225,0	230,0
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	7 802,1	6 682,5
EDUCATION ET JEUNESSE	3 525,0	1 614,0
SPORT	976,0	952,0
CULTURE	1 135,2	451,5
LES RESSOURCES	3 207,3	2 804,8
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0
AUTRES DEPENSES	80,0	326,0

Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023
TOTAL	27 347,0	27 826,0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 067,0	26 300,0
URBANISME ET HABITAT	9 196,4	13 565,2
2 ACTION FONCIERE	1 070,0	845,0
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	7 888,2	12 452,2
Portage foncier (hors Denfert Rochereau)	431,7	442,8
Action Cœur de Ville	220,0	189,0
AP/CP Secteur Hotel de ville	1 130,0	2 289,8
Les halles	170,0	20,0
OPAH-RU requalification du centre ville	61,0	2,0
OPAH-RU Communautaire	60,0	50,0
L'Acclameur Terre de Sport	60,0	0,0
Parc Naturel Urbain	1 642,7	4 825,2
Brèche	50,0	30,0
Ouvrages hydrauliques et rivières	50,0	0,0
Hierarchisation du reseau viaire-Schéma de circulation	50,0	0,0
Contrat de Ville	3 487,8	3 213,4
Pôle Gare Niort-Atlantique	475,0	1 340,0
Schéma directeur "centre-ville, Gare et Port Boinot"	0,0	50,0
4 HABITAT	238,2	268,0
Subvention opérateurs logements social	238,2	268,0
SECURITE PUBLIQUE	225,0	230,0
Vidéo protection Centre Ville	200,0	200,0
Schéma communal de défense extérieure contre les incendies	25,0	30,0

Démarrage des travaux d'aménagement sur le secteur Hôtel de ville (et des fouilles archéologiques préalables place Martin Bastard)

Travaux sur la Maison Patronale et la Fabrique à Port Boinot (2,6 M€) après démarrage fin 2022
Démarrage des travaux Boulevard Main (1,7 M€)

Démarrage des travaux sur le secteur Denfert Rochereau

Cofinancement du projet Gare Niort Atlantique dont la MOA est assurée par Niort agglo (début de la première séquence) : réaménagement de l'arrière du secteur Gare et des abords du bâtiment

Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023
TOTAL	27 347,0	27 826,0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 067,0	26 300,0
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	7 802,1	6 682,5
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 019,0	495,2
Accessibilité des IOP - AP/CP	19,0	19,0
Accessibilité des ERP - AP/CP	1 000,0	476,2
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 847,3	3 463,0
Voirie	2 225,0	1 770,0
Mobilité éclairage public	808,0	478,0
Espaces verts naturels	339,3	265,0
Opérations d'aménagement	275,0	750,0
Crédits de quartiers	200,0	200,0
8 PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL ET CULTUEL	2 095,0	1 970,2
Pilori	42,0	150,0
AP / CP Rénovation Hotel de Ville	315,0	1 010,2
Eglises (dont AP /CP Eglise Notre Dame)	1 288,0	615,0
Presbytères	100,0	50,0
Cimetières	350,0	145,0
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	840,8	754,1
EDUCATION ET JEUNESSE	3 525,0	1 614,0
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	3 445,0	1 514,0
Bâtiments scolaires	2 906,0	1 105,0
Equipement et matériel scolaire	80,0	75,0
Restauration scolaire	450,0	325,0
Bâtiments péri-scolaire	0,0	0,0
Equipements et matériels péri-scolaires	9,0	9,0
11 JEUNESSE	80,0	100,0

Réfection des chaussées et réfection des ouvrages d'art et hydrauliques

Patrimoine historique : travaux de sauvegarde et mise hors d'eau de la Chapelle rue Basse ; Pilori : étude de diagnostic et programmation pour des travaux d'urgence

Poursuite des travaux de la salle du Conseil municipal démarrés fin 2022 et frais d'études sur les autres parties du bâtiment

Finalisation des travaux du groupe scolaire George Sand et travaux divers sur les bâtiments scolaires

Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023
TOTAL	27 347,0	27 826,0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 067,0	26 300,0
SPORT	976,0	952,0
Equipements sportifs	790,0	820,0
Matériel sportif	186,0	132,0
CULTURE	1 135,2	451,5
Le Moulin du Roc	475,2	380,0
La Maison Pérochon	360,0	61,4
Résidence d'artistes	10,1	10,1
Théâtre J. Richard	210,0	0,0
Patronnage Laïque	60,0	0,0
Camji	20,0	0,0
LES RESSOURCES	3 207,3	2 804,8
14 SYSTÈME D'INFORMATION	988,4	1 116,0
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	960,0	319,3
Pôle technique	560,0	314,3
Pôle administratif	400,0	5,0
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 259,0	1 369,5
dont Flotte de véhicules	450,0	510,0
dont Engins et matériels	365,0	407,0

Travaux de réfection sur le complexe sportif des Gardoux et sur la salle de sport du Pontreau ainsi qu'une étude pour un terrain synthétique

Travaux sur la toiture du Moulin du Roc

➤ Les autres dépenses d'investissement en augmentation (+ 246 k€ / + 19,2 %)

En milliers d'euros

	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
Autres dépenses d'investissement	1 280,0	1 526,0	246,0	19,2%
Productions immobilisées	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
Autres immobilisations financières	80,0	53,0	-27,0	-33,8%
Titres et participations	0,0	53,0	53,0	/
Reversement de taxe d'aménagement	0,0	220,0	220,0	/

Le maintien du niveau de productions immobilisées (même niveau)

Les dépenses de productions immobilisées permettent de chiffrer les travaux faits en régie, par les agents de la collectivité. Ces immobilisations sont comptabilisées à leur coût de production qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc.).

Le nouveau reversement de taxe d'aménagement (+ 220 k€)

La loi de finances initiale pour 2022 a prévu le principe d'un reversement aux communes d'une partie du produit de la taxe d'aménagement. Ainsi, pour 2023, la Ville de Niort devra reverser à la Communauté d'agglomération du Niortais les montants de taxe d'aménagement perçus en 2022 en lien avec les autorisations d'urbanisme délivrées sur les zones où cette dernière assume l'intégralité des dépenses de voirie, d'entretien et d'aménagement. Cette dépense est estimée dans sa fourchette haute à 220 K€.

Budget principal - Section d'investissement – Recettes (1)

➤ Des recettes d'investissement en diminution (- 770 K€; - 10,5 %)

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
TOTAL	7 353,0	6 583,0	-770,0	-10,5%
Dotations et autres	2 550,0	3 100,0	550,0	21,6%
FCTVA	1 800,0	2 000,0	200,0	11,1%
Taxe d'aménagement	750,0	1 100,0	350,0	46,7%
Subventions	4 802,0	3 482,0	-1 320,0	-27,5%
Amendes de police	300,0	450,0	150,0	50,0%
Subventions des organismes publics	4 502,0	3 032,0	-1 470,0	-32,7%
Autres Recettes	1,0	1,0	0,0	0,0%
Opérations financières	1,0	1,0	0,0	0,0%

La diminution des subventions directement liées aux projets (- 1470 k€ / - 32,7 %)

- ❖ **La baisse prévisionnelle des subventions d'équipement :**
 - Une diminution de près de la moitié des subventions issues de l'Etat et des établissements nationaux (en raison de travaux terminés ou reportés mais aussi de la fin du plan de relance)
 - Une augmentation forte des subventions issues du PACT (Niort Agglo) et dans une moindre mesure du Département
- ❖ **L'augmentation du FCTVA** en raison de l'augmentation des dépenses d'équipement permettant de bénéficier du remboursement de la TVA acquittée sur ces dépenses

L'augmentation des amendes de police et de la taxe d'aménagement (+ 500 k€ / + 48 %)

- ❖ **Augmentation des amendes de police** en application d'un mécanisme national de reversement favorable tenant compte notamment des amendes de police délivrées au cours de l'année 2021. (n-2)
- ❖ **Hausse du produit de taxe d'aménagement**
 - Hausse du nombre d'autorisations du droit du sol accordées
 - A noter qu'une partie de cette recette est désormais partagée avec la CAN

La dette

➤ Budget principal - Un encours de dette maîtrisé

Un niveau d'encours de dette du budget principal en légère hausse permettant de faire face aux investissements de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 devrait s'élever pour le budget principal à 59 804 K€, en légère hausse de 397 K€ (+ 1 %) par rapport au 31 décembre 2021.

Il est prévu pour le moment une mobilisation de 7 500 K€ en 2023. Ainsi, le niveau de l'encours d'emprunt du budget principal devrait être en légère hausse à 60,9 M€.

Les encaissements d'emprunt en 2022 et 2023

Au cours de l'année 2022 :

- 2 500 k€ contractualisés en 2020

Ce montant correspond au solde de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2020 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,71 %. Pour mémoire, l'autre moitié de cet emprunt a été consolidée pendant l'exercice 2021.

- 4 500 k€ contractualisés en 2021.

Ce montant est une partie de l'emprunt de 7 000 K€ souscrit en décembre 2021 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 17/01/2023.

Contractualisation en 2022 : 5 000k€

Ce prêt a été souscrit en mai 2022 auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,63 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 30/05/2023.

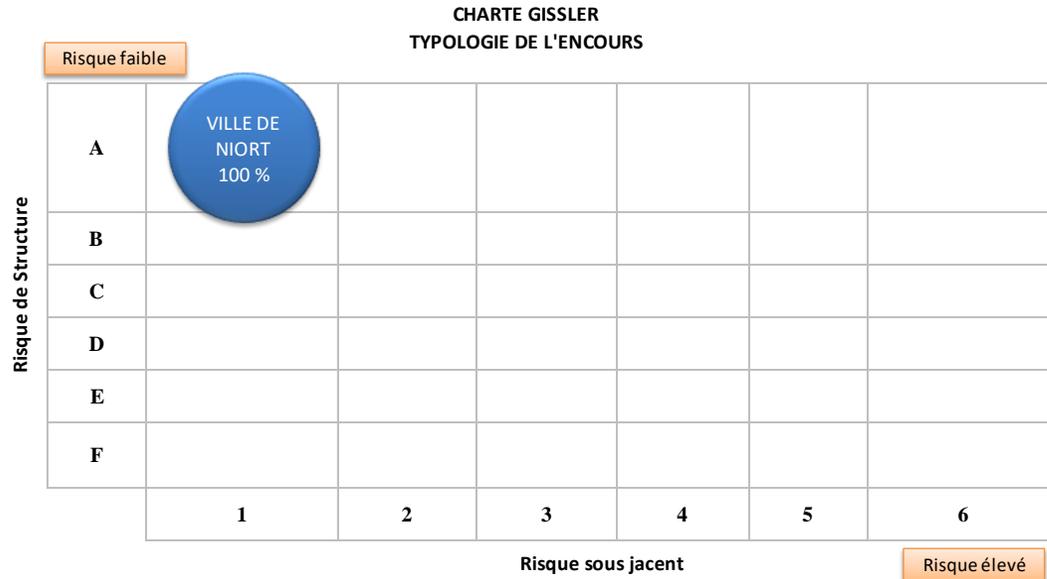
➤ *Budget annexe Stationnement*

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2021 et en 2022, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2022 sera de 7 352 K€ (contre 7 774 K€ au 31 décembre 2021).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2023 (soit 430 K€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 922 K€ au 31 décembre 2023.

➤ Une dette saine et non risquée



La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 6 ans, la collectivité présente une situation financière saine.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2022, 74 % de la dette du budget principal, soit 44 709 K€, est en taux fixe.

Situation de la dette au 31/12/2022

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	44 650,73	74,74%	59,14	44 709,88	74,76%	7 351,83	100%
Dette à taux variable	15 094,33	25,26%		15 094,33	25,24%		
Total	59 745,06	100%	59,14	59 804,21	100%	7 351,83	100%

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,10 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

Budgets annexes

Budget annexe Parc de Noron

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	1 176,2	1 499,0	322,8	27,4%	RECETTES	1 176,2	1 499,0	322,8	27,4%
Charges à caractère général	366,0	486,1	120,1	32,8%	Produits des services, du domaine	320,0	417,0	97,0	30,3%
Charges de personnel	613,6	635,1	21,5	3,5%	Subvention d'équilibre du budget principal	850,0	1 082,0	232,0	27,3%
Autres charges de gestion courante	7,7	7,1	-0,6	-7,8%					
Charges exceptionnelles	20,5	20,5	0,0	0%					
Provisions	2,2	0,3	-1,9						
Ecritures d'ordre	166,2	349,9	183,7	110,5%	Ecritures d'ordre	6,2	0,0	-6,2	-100,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	166,2	349,9	183,7	110,5%	RECETTES	166,2	349,9	183,7	110,5%
Immobilisations incorporelles	2,0	0,0	-2,0	-100,0%	Emprunts et dette assimilées	0,0	0,0	0,0	0,0%
Immobilisations corporelles	158,0	349,9	191,9	121,4%					
Ecritures d'ordre	6,2	0,0	-6,2	-100,0%	Ecritures d'ordre	166,2	349,9	183,7	110,5%

Section de fonctionnement

Recettes (+ 329 K€ hors écriture d'ordre, + 28,1 %)

- Les recettes d'exploitation du site sont programmées avec une hausse de 97 K€ (+ 30 %) due principalement à l'accueil de grands salons d'ampleur inter-régionale et nationale.
- La participation du budget principal s'établit pour 2023 à 1 082 K€ (+ 232 K€; + 27 %). Elle contribue au fonctionnement courant et à l'amélioration des conditions opérationnelles du Parc des expositions

Dépenses (+ 139,1 K€ hors écriture d'ordre, + 13,8 %)

- Les charges à caractère général sont en forte hausse (+ 120 K€, + 33 %) en raison notamment de l'impact de l'inflation sur les marchés (énergie, matériaux, entretien, maintenance, nettoyage, etc.)
- La masse salariale est en hausse de 21,5 K€ (+ 3,5 %) compte tenu de l'évolution du point d'indice
- Les autres dépenses de fonctionnement sont programmées en légère baisse par rapport au BP 2022

Section d'investissement

Dépenses (+ 189,9 K€, + 118 %)

- Hormis les dépenses récurrentes d'achat de matériels et d'équipement et quelques menus travaux, la principale enveloppe de 250 K€ concerne des travaux d'étanchéité sur la toiture du centre de rencontre

Budget annexe Stationnement

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	2 413,3	2 389,7	-23,6	-1,0%	RECETTES	2 413,3	2 389,7	-23,6	-1,0%
Charges à caractère général	1 143,3	1 181,3	38,0	3,3%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 000,0	970,0	-30,0	-3,0%
Charges financières	232,0	219,5	-12,5	-5,4%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	7,8	7,8	0,0	0,0%
Charges exceptionnelles	156,0	149,4	-6,6	-4,2%	Produits de gestion courante	995,5	1 001,9	6,4	0,6%
					Produits exceptionnels	0,0	0,0		
Ecritures d'ordre	882,0	839,5	-42,5	-4,8%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	882,0	839,5	-42,5	-4,8%	RECETTES	882,0	839,5	-42,5	-4,8%
Emprunts et dettes assimilées	422,0	429,5	7,5	1,8%					
Immobilisations corporelles	50,0	0,0	-50,0	-100,0%	Ecritures d'ordre	882,0	839,5	-410,0	-100,0%
Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%					

Section d'exploitation

Recettes (- 23,6 K€, - 1 %)

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 970 K€ du budget principal est programmé pour équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche. Elle est en baisse de 30 K€ de BP à BP.
- Les autres recettes d'exploitation des parkings sont programmées à un niveau similaire que pour le BP 2022

Dépenses (+ 18,9 K€ hors écriture d'ordre, + 1,2 %)

- Les charges à caractère général en hausse (+ 38 K€) du fait notamment de l'impact de l'inflation sur le marché de gestion des parking (+ 45 K€ de BP à BP)
- Les autres dépenses d'exploitation sont en baisse :
 - Charges financières (- 12,5 K€)
 - Charges exceptionnelles (- 6,6 K€)

Section d'investissement

Dépenses (- 42,5 K€ hors écriture d'ordre, - 9 %)

- Il n'est prévu aucune dépense d'investissement pour d'éventuels travaux
- Le remboursement du capital d'emprunts est en légère hausse de 7,5 K€ correspondant au profil d'extinction de la dette

Budget annexe Crématorium

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	507,2	666,0	158,8	31,3%	RECETTES	809,0	811,0	2,0	0,2%
Charges à caractère général	222,2	361,5	139,3	62,7%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	809,0	811,0	2,0	0,2%
Charges de personnel	278,6	298,7	20,1	7,2%					
Autres charges	6,4	5,8	-0,6	-9,4%					
Ecritures d'ordre			0,0						

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	301,8	145,0	-156,8	-52,0%	RECETTES	301,8	145,0	-156,8	-52,0%
Immobilisations corporelles	62,0	45,0	-17,0	-27,4%	Ecritures d'ordre	301,8	145,0	-156,8	-52,0%
Opération - Nouveau crématorium	239,8	100,0	-139,8	-58,3%					
Ecritures d'ordre	0,0	0,0	0,0						

Section d'exploitation

Recettes (+ 2 K€, + 0,2 %)

- Les recettes d'exploitation du site sont programmées avec prudence, quasi à l'identique qu'au BP 2022

Dépenses (+ 158,8 K€ hors écriture d'ordre, + 31,3 %)

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 139,3 K€, + 63 %) en raison notamment de l'impact de l'inflation sur les marchés énergétiques, principalement le gaz (+ 131 K€, + 254 %)
- La masse salariale est en hausse de 20,1 K€ (+ 7,21 %) compte tenu de l'évolution du point d'indice
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique que pour le BP 2022

Section d'investissement

Dépenses (- 156 K€, - 52 %)

- Hormis les dépenses récurrentes d'achat de matériels (45 K€), la principale enveloppe de 100 K€ concerne les démarches d'études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du nouveau crématorium

Budget annexe Pompes funèbres

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	62,9	63,9	1,1	1,7%	RECETTES	62,9	63,9	1,1	1,7%
Charges à caractère général	18,2	18,9	0,7	4,0%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	62,9	63,9	1,1	1,7%
Charges de personnel	44,0	44,4	0,4	0,9%					
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Dotations aux provisions	0,10	0,05	-0,05	-50,0%					

Section d'exploitation

Ce budget correspondant à l'activité de fossoyage est constitué uniquement de dépenses et recettes d'exploitation.

Recettes (+ 1,1 K€, + 1,7 %)

- Les recettes d'exploitation sont programmées avec prudence tout en permettant l'équilibre du budget

Dépenses (+ 1,1 K€, + 1,7 %)

- Les charges à caractère général sont en légère hausse (+ 0,7 K€, + 4 %) en raison notamment de l'impact de l'inflation sur la contribution de ce budget aux charges de gestion du budget principal
- La masse salariale est en faible hausse (+ 0,4 K€) compte tenu de l'évolution du point d'indice
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique que pour le BP 2022

Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	104,0	143,0	39,0	37,5%	RECETTES	104,0	143,0	39,0	37,5%
Charges à caractère général	12,0	50,0	38,0	316,3%	Redevance - affermage	12,0	12,0	0,0	0,0%
Dépenses d'ordre	92,0	93,0	1,0	1,1%	Autres recettes de gestion courantes	3,0	2,95	-0,05	-1,7%
					Produits exceptionnels	0,0	39,0	39,0	
					Recettes d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (val)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (%)
DEPENSES	92,0	93,0	1,0	1,1%	RECETTES	92,0	93,0	1,0	1,1%
Immobilisations incorporelles	3,0	0,0	-3,0	-100,0%	Subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	
Immobilisations corporelles	0,0	4,0	4,0		Recettes d'ordre	92,0	93,0	1,0	1,1%
Dépenses d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,0%					

Section d'exploitation

Recettes (+ 39 K€, + 259,7 % hors écriture d'ordre)

- S'agissant des recettes de gestion courantes, le contrat de délégation de service public (DSP) prévoit la perception par la Ville d'une redevance d'occupation du domaine public de 3 K€ et une participation financière annuelle à la prise en charge du contrôle d'un montant forfaitaire fixé à 12 K€.
- Les produits exceptionnels (39 K€) correspondant à la refacturation du changement des compteurs de consommation de chaleur à l'ancien délégataire

Dépenses (+ 38 K€ hors écriture d'ordre, + 316 %)

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 41,8 K€, + 84 %) en raison de la nécessité de changer les compteurs de consommation de chaleur qui auraient été réalisés par l'ancien délégataire. Les autres dépenses concernent la participation financière annuelle à la prise en charge du contrôle de l'équipement (8,5 K€) et la taxe foncière (2,5 K€).

Section d'investissement

Dépenses (+ 1 K€ hors écriture d'ordre, + 33 %)

- Une dépense est inscrite (4 K€) pour faire face à toute dépense imprévue